

répliqua monsieur Simard, maintenir le gouvernement! Ces dernières paroles furent étouffées par des rires sarcastiques et monsieur Simard, resta tout pénaud devant cette manifestation, ironique, sanglante de l'opinion de tous ses confrères marchands.

"Telle est, lecteurs, la mesure de l'indépendance du député ministériel et *mercantile*. En tel fait, que nous donnons pour véridique, parle bien haut! Il nous rappelle, cette réponse naïve d'un certain dentiste: "Comment voulez-vous, disait-il, que je vote contre monsieur un tel, je lui ai arraché une dent, tout dernièrement." Et nous, nous disons, comment voulez-vous que monsieur Simard vote contre le gouvernement, celui-ci lui entretient la dent creuse, et son plus vieux *Baby* lui doit aussi son riche *atelier*, posé celui-là d'après le procédé De-guerne, qui aujourd'hui est en prison, c'est-à-dire au moyen d'un *palais* fait avec une espèce de ciment *patenté*. Ainsi, rien de surprenant si la corporation et le public se font dévorer à si belles dents par l'heureuse et indépendante famille!" — *Le National*.

Voici ce que nous lisons dans un excellent article qui est paru, dernièrement sur le *Courrier de Saint-Hyacinthe*. Que les admirateurs *quand-même* du *ministère-pur-jur* lisent et se cachent s'ils ne peuvent rougir de leurs actes.

"Nous tenons aussi pour certain que si le ministère subsiste, près de quatre cent mille louis seront ajoutés à la dette pendant les douze ou dix-huit mois prochains, pour les accommodations du gouvernement. Quatre cent mille louis pour les deux capitales, quatre cent mille louis pour l'abolition de la tenure, quatre cent mille louis au Haut-Canada pour égaliser le dernier paiement et probablement un peu plus de quatre cent mille excéderont les dépenses ordinaires de revenu! Où sera la fin?"

"Si nous en croyons ces calculs, la banqueroute viendra avant le déplacement des chambres de Québec, à Toronto ou à Ouatouais, à moins que la population canadienne et instruite au milieu de laquelle il vivra, exerçant une influence sur les actes du ministère, ne le force à faire les économies que l'état de nos finances et notre dette d'à peu près neuf millions, lui commanderont."

LA CORPORATION.

9 mars 1859.

Une copie de l'acte d'incorporation de la cité tel qu'amendé est présenté.

Trois rapports sont présentés par le président du comité de l'aqueduc et tous trois sont adoptés.

Le contrat pour excavations dans la rue Saint-Denis (sur le cap) est donné à un nommé Corrigan pour la somme de \$252.

Un autre contrat pour excavations dans le quartier Montcalm est donné à un nommé Kelly. Un autre contrat pour le même

objet dans Saint-Roch est donné à un nommé Laberge. Trois soumissionnaires avaient proposé pour avoir ce dernier ouvrage. Kelly pour \$1,892; Laberge pour \$3,353; Cummins pour \$3,699.

Le rapport du comité du passage est adopté, et le règlement est sanctionné. Désormais, la traversée entre Québec et la Pointe-Lévi se fera de quart d'heure en quart d'heure. Un vapeur traversera aussi trois ou quatre fois de Québec à l'Isle d'Orléans.

Il est présenté au conseil un certificat du trésorier de la cité par lequel il appert que cet employé a par devers lui \$10,000 destinées au fonds d'amortissement.

CONSEIL LÉGISLATIF.

L'hon. monsieur Moore présente une pétition de l'hon. John Young et autres, demandant qu'un acte soit passé pour incorporer une compagnie pour la construction d'une ligne de télégraphie transatlantique depuis la côte américaine, par le Groënland, les îles Faro et Shetlands, à la Grande-Bretagne.

L'hon. col. Prince introduit un bill pour amender la loi pour l'admission des procureurs du Haut-Canada, et permettre aux candidats de faire une partie de leur stage en Angleterre. Lu une première fois.

Deuxième lecture du bill pour les licences de tavernes, par l'hon. monsieur Armand.

En réponse à l'hon. monsieur Patton, l'hon. monsieur Vankoughnet annonce qu'aucunes nouvelles *aventures*, n'ont été sanctionnées depuis le 1er janvier dernier; et, en réponse à monsieur Simpson, il ajoute qu'il croit qu'une promesse a été donnée depuis cette date, qu'un certain montant de *débentures* qui doivent être émises par la cité de Québec, seraient sanctionnées par le gouvernement.

Le bill relatif au divorce de monsieur McClean, est aussi lu pour la troisième fois, cinq membres seulement votent contre.

Le bill amendant l'acte relatif à l'enregistrement des *débentures* municipales est lu pour la troisième fois.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Monsieur Lemieux présente un bill pour amender la loi protégeant les passagers sur les bateaux à vapeur.

En réponse à monsieur Bureau, monsieur Cartier dit que le gouvernement n'avait pas l'intention d'offrir à la concurrence l'impression des statuts révisés pour le Haut et le Bas-Canada.

En réponse à monsieur Fortier, monsieur Rose dit que le gouvernement avait l'intention de continuer, aussitôt que le temps le permettrait, les travaux sur le chemin Taché.

Monsieur McKellar fait motion qu'on nomme un comité pour s'enquérir du fonctionnement de la loi relative aux pêcheries.

Après une discussion, messieurs Cimon,

Chapais, Price, Beaubien, Cauchon, A. P. Macdonald et Carling sont nommés comme devant former tel comité.

Sur motion de monsieur Langevin la chambre reçoit le rapport du comité sur les résolutions autorisant la ville de Québec à percevoir certaines taxes.

La chambre se forme en comité sur le bill autorisant les notaires dans le Bas-Canada à recevoir la clôture des inventaires.

Monsieur Cayley donne avis qu'il proposera que la question de l'état du trafic et de la dépression commerciale existant dans la province, soit référée au comité des banques.

Les estimés et comptes publics sont déposés.

Le bill pour faciliter la constitution de sections du bureau du Bas-Canada, et le rétablissement des chambres de notaires dans les districts judiciaires du Bas-Canada, nouvellement constitués, est considéré en comité.

Le bill pour la consolidation des statuts du Canada est lu une seconde fois.

Le bill pour rappeler un note pour perfectionner le mode d'obtenir la preuve, dans le cas d'élections contestées est lu une seconde fois.

Aujourd'hui, après une tentative infructueuse pour faire ajourner la chambre, parce que c'est le mercredi des Cendres l'hon. monsieur Cartier dit, en réponse à l'hon. monsieur Lemieux, que le gouvernement n'a pas l'intention de nommer un inspecteur des écoles pour le comté de Charlevoix, en place de monsieur Cimon, M. P. P.

Monsieur Brown introduit un bill pour exempter du service du dimanche les employés de canaux et de bureau de poste.

Après que différents rapports sont ordonnés, il est permis à monsieur Brown de placer sur la liste des avis de motion, sa motion de non-confiance.

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE—Les ministres ont annoncé, le 25 février, dans le parlement anglais, qu'il y avait quelque raison d'espérer que les troupes autrichiennes et françaises évacueront Rome bientôt. Ces déclarations seraient très propres à fortifier les espérances de paix.

Les estimés de la marine ont été soumis au parlement qui a voté une addition de force de 7,000 hommes et de 26 gros bâtiments à vapeur.

Le gouvernement britannique n'offre une indemnité de £3,000 par voyage à la ligne de Galway.

FRANCE—Les rumeurs de guerre continuent leur train; néanmoins le départ pour Vienne de lord Cowley, l'ambassadeur anglais à Paris, dans un but avoué de conciliation, augmente les espérances de paix.

Le correspondant à Paris du *Herald* de Londres déclare, lui, que la guerre est si